



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 5915

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur le développement des émeutes interethniques et interraciales en Grande-Bretagne. En effet, depuis une dizaine d'années, la société britannique et son multiculturalisme réaffirmé donne lieu à des conflits, voire à des émeutes particulièrement graves et violentes. La mi-juillet 2007 a vu ces bagarres causer un mort et plusieurs blessés graves entre des Afro-Anglais et des Asiatiques qui se sont affrontés pendant plusieurs jours. Ces affrontements interethniques et intercommunautaires en Grande-Bretagne devraient être étudiés au sein de l'Union européenne, car l'hétérogénéité de certaines populations au sein de certains quartiers laisse craindre des propagations futures, particulièrement inquiétantes dans des pays développés ayant connu des vagues d'immigration successives. Ces flambées de violence doivent être endiguées par une approche de compréhension européenne qui permettra à la France d'affronter ce genre de situation qu'elle a pu connaître à Perpignan, Sarcelles, Clichy-sous-Bois, etc. Il lui demande donc s'il compte se rapprocher de ses collègues européens pour étudier ce phénomène et les initiatives à prendre pour le pallier grâce à une action commune.

Texte de la réponse

Les dernières émeutes importantes au Royaume-Uni ont eu lieu à l'automne 2005 à Birmingham. Des violences urbaines importantes ont également eu lieu à Windsor pendant l'automne 2006, mais sans causer de décès. Le phénomène n'est pas particulièrement nouveau ou en augmentation : des émeutes urbaines ont eu lieu à plusieurs reprises pendant les années 1980 et de nouveau pendant l'été 2001. Des différences marquées caractérisent les approches de la France et du Royaume-Uni sur ces questions. Cependant, cela n'a pas empêché ces deux pays d'avoir des discussions et des échanges fructueux tant au niveau gouvernemental (visite de M. Begag, notamment, à Londres en 2006) qu'à d'autres niveaux, en particulier le séminaire du conseil franco-britannique de novembre 2006. La nécessité de la cohésion nationale et une diversité croissante sont communes au Royaume-Uni et à la France et l'échange d'expériences s'avère utile. Au niveau européen, les questions d'intégration et d'égalité des chances relèvent largement de la responsabilité des États membres, en raison des différences historiques très grandes qui existent entre eux sur ces questions. L'échange au niveau européen peut cependant s'avérer fructueux, notamment dans le cadre du programme « 2007, année de l'égalité des chances », et des travaux ont ainsi commencé, par exemple, sur le thème de la radicalisation de certains jeunes immigrés. Par ailleurs, le Gouvernement français a proposé la création d'un pacte européen pour l'immigration car les États européens sont confrontés à des phénomènes analogues et ont un intérêt évident à coordonner leur réponse. Le déplacement de M. Hortefeux à Londres en septembre 2007 a permis d'enregistrer le soutien britannique à cette proposition, qui fera l'objet de travaux approfondis durant la prochaine présidence française de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5915

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5882

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7464